

Résidences d'auteurs 2022-2023 APPEL À CANDIDATURES AUTEURS

L'académie de Normandie et ses partenaires, l'Imec, la DRAC de Normandie et l'agence Normandie Livre & Lecture, lancent un appel à candidatures pour la mise en place d'une résidence de création et d'éducation artistique et culturelle en milieu scolaire pour l'année scolaire 2022-2023.

1. Objectifs de la résidence

Cette résidence poursuit un **double objectif : pédagogique et littéraire.**

- Conformément à la Circulaire du 16 février 2011 relative aux revenus tirés d'activités artistiques, cette résidence vise, **pour les auteurs**, à soutenir la création littéraire en leur offrant un temps, un lieu et une rémunération propices au développement de leur projet d'écriture.
- **Pour les élèves**, elle vise à favoriser la maîtrise de la langue, à les sensibiliser à la littérature contemporaine et à leur permettre de découvrir le processus de création littéraire par la pratique et la mise en activité. Elle prend à ce titre place dans la mise en œuvre du P.E.A.C. de l'élève et participe de l'objectif du 100% EAC.

Les interventions auprès des publics scolaires prendront la forme d'ateliers, dans la perspective d'un projet d'écriture global, qui seront proposés aux classes participantes.

Pour l'année scolaire 2022-2023, elles s'inscriront dans une thématique proposée par chacun des auteurs retenus (qui pourra être en lien avec leur œuvre, leur travail de création ou leur questionnement littéraire) :

La résidence aboutira à la création d'un ou plusieurs textes d'un total de 50 000 signes environ rédigés et éventuellement illustrés par les élèves. L'ensemble des réalisations sera publié sur le site de l'Imec, dans un blog dédié, sous l'appellation « Pas sages à l'écrit ».

La publication des travaux des élèves mentionnera le nom de chacun des auteurs impliqués dans le dispositif.

2. Structure d'accueil

Installé à l'abbaye d'Ardenne, l'**Imec** préserve et met en valeur une collection exceptionnelle dédiée à l'histoire de la pensée et de la création contemporaines. Depuis sa fondation, l'Imec contribue au rayonnement de la recherche sur la vie littéraire, éditoriale, artistique et intellectuelle. Reconnu d'intérêt général, l'Institut a pour vocation de pérenniser les fonds qui lui sont confiés et de les mettre en valeur à travers une mission scientifique, culturelle et pédagogique.

Fondée au XII^e siècle, chargée d'histoire et longuement restaurée, l'**abbaye d'Ardenne** accueille l'ensemble des collections et des activités de l'Imec. Classée monument historique et propriété du Conseil régional, l'abbaye a reçu le prestigieux label de Centre culturel de rencontre, qui distingue des monuments historiques porteurs de projets culturels d'excellence.

3. Critères d'éligibilité

L'auteur doit **avoir publié au moins un ouvrage à compte d'éditeur depuis moins de 5 ans** et être **doté d'une expérience en milieu scolaire**.

Différents genres littéraires peuvent être convoqués : **roman, poésie, théâtre, littérature jeunesse ou roman graphique**.

Un intérêt pour l'un des **fonds d'archives conservés à l'Imec** ou un projet en lien avec l'un d'entre eux sera apprécié.

4. Période et durée

D'une durée totale **continue de deux mois** (un fractionnement reste néanmoins possible), la résidence se déroulera entre novembre 2022 et mars 2023.

Au mois de juin 2023, un temps sera consacré à la restitution du projet.

Répartition du temps :

- 70 % du temps de résidence sera réservé à l'auteur pour son travail de création ;
- 30 % du temps sera consacré à l'animation d'ateliers d'écriture auprès de quatre classes de l'Académie de Normandie (départements 14, 50 ou 61), réparties en deux duos d'établissements de proximité, soit un total de 10 journées (5 par duos d'établissements), dont deux à l'Imec. Le projet d'écriture proposé aux élèves sera concerté avec les équipes enseignantes. Un travail complémentaire de médiation autour de la littérature pourra également être proposé.

Le calendrier précis sera établi conjointement par l'auteur, l'Imec et les équipes enseignantes en veillant à la régularité des interventions et à l'organisation du suivi du projet entre ces interventions.

5. Lieux et publics

L'auteur sera accueilli en résidence à l'Imec.

Ses interventions en milieu scolaire se dérouleront dans deux groupes d'établissements scolaires (départements 14, 50 ou 61) proches l'un de l'autre et déterminés au début de la résidence. Les classes concernées sont celles du cycle 3 (une classe de 6^e et une classe de CM2) ou du cycle 4 (une classe de la 5^e à la 3^e et une classe relevant de dispositifs particuliers - Segpa, Ulis, UPE2A, etc.- du même établissement dans une démarche d'inclusion).

6. Conditions financières

L'auteur percevra pour cette résidence, une rémunération en droits d'auteur d'un montant total de 4400€ brut (quatre mille quatre cent euros).

7. Conditions d'accueil et restauration

L'auteur est logé dans un logement individuel meublé situé dans l'enceinte de l'abbaye d'Ardenne.

Afin de lui permettre de réaliser son projet, l'Imec met également à sa disposition des lieux de travail adaptés, bibliothèque, etc.

L'Imec dispose d'un service de restauration, ouvert du mardi matin au vendredi midi hors jours fériés. L'auteur y aura accès gracieusement. En dehors de ces repas, il prendra lui-même en charge sa restauration. Le studio est équipé d'une kitchenette.

8. Déplacements

L'Imec prend en charge un aller-retour par mois entre l'abbaye d'Ardenne et le domicile de l'auteur

Pour les déplacements liés aux interventions dans les établissements scolaires, l'Imec met à disposition de l'auteur un véhicule sous réserve de disponibilité de ce dernier. Si pour convenances personnelles, l'auteur préfère utiliser son véhicule personnel, les frais lui seront remboursés sur présentation d'une facture de carburant.

*

Une fois les candidatures sélectionnées, l'ensemble de ces éléments feront l'objet d'un échange entre l'auteur, le rectorat de l'académie de Normandie et l'Imec afin d'établir une convention entre l'auteur et l'établissement scolaire actant les engagements réciproques.

Calendrier prévisionnel

24 mai 2022 : lancement de l'appel à candidatures

30 juin 2022 : date limite de dépôt des candidatures auteurs

Mi-juillet 2022 : commission d'examen des candidatures auteurs

Septembre 2022 : appariement auteurs/ établissements scolaires. Communication des résultats aux établissements et aux auteurs.

Octobre 2022 : réunion des équipes auteurs et enseignants.

Novembre 2022 – mai 2023 : période possible pour la résidence, en fonction d'un calendrier défini conjointement par l'auteur, l'Imec et les équipes enseignantes.

Juin 2023 : restitution du projet en présence des auteurs

Le dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter :

- la fiche de candidature renseignée ;
- une note d'intention présentant le projet d'écriture personnel et le projet d'interventions en milieu scolaire (l'un et l'autre pouvant être liés, ou non), au format pdf ou word ainsi que, le cas échéant, la nature du projet envisagé avec un ou plusieurs fonds d'archives conservés à l'Imec ;
- une bio-bibliographie ;
- un *curriculum vitae* à jour faisant notamment état des expériences d'ateliers, rencontres et actions à destination des publics scolaires (format pdf de préférence) ;
- le dernier ouvrage paru en version numérique ou papier à l'adresse suivante (à l'attention de Marlène Bertrand, Imec - Abbaye D'Ardenne, Chemin de Saint-Germain, 14280 Saint-Germain-la-Blanche-Herbe)

L'ensemble du dossier est à adresser pour le **30 juin 2022** à l'attention de M. Yann Dissez, directeur de la programmation et des médiations de l'Imec et de M. Laurent Lacoste, délégué académique à l'action culturelle, académie de Normandie, à l'adresse mail suivante :

marlene.bertrand@imec-archives.com

Les dossiers de candidature seront examinés par un jury composé d'un représentant de chacun des partenaires impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la résidence : Imec, Rectorat de l'académie de Normandie, DRAC de Normandie.